



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Donnes libres - Seniors

Saison : 2018/2019

Article 1 : DÉROULEMENT

Le Comité Ile de France organise un sélectif qui qualifiera 12 joueurs pour le Championnat de France « Seniors » en donnes libres qui se déroulera du 26 au 28 mars 2019 à Alès (30).

Cette compétition se déroulera en 2 tournois qualificatifs distincts :

1^{er} tournoi qualificatif en 2 séances le jeudi 7 février 2019 à 10 heures :

Espace Michel Berger – Place du 8 mai – 91220 – Le-Plessis-Paté

2^{ème} tournoi qualificatif en 2 séances le mardi 12 février 2019 à 10 heures :

à l'Amicale Tarot d'Argenteuil – 3, rue du Bordelais – 95100 - Argenteuil

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la Zone 81 (comité Ile de France) toutes catégories confondues, né(e)s avant le 1^{er} janvier 1959. Une licence peut être prise sur place.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette compétition, il est recommandé de s'inscrire par avance :

-Par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module « formulaire d'inscriptions »

-Auprès de la directrice d'épreuve Evelyne Robert au 06.70.51.98.79 ou par mail à l'adresse suivante :

Mamie_bilou@hotmail.fr

Les joueurs pourront également s'inscrire sur le lieu des tournois à partir de 9h30.

Les inscriptions tardives ne seront prises en compte que par table complète. Elles seront closes ¼ d'heure après le début de la compétition.

Participation : 20 € par joueur pour un tournoi qualificatif (tarif comprenant les 2 séances).

Les joueurs ayant participé au premier sélectif paieront 15 € s'ils participent au second.

Article 3 : QUALIFIÉS

Les 6 premiers de chaque qualificatif seront qualifiés pour le championnat de France.

Un joueur qualifié au 1^{er} tournoi, perdra sa qualification s'il participe au second.

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

Chapitre 1 Epreuves officielles articles 1 et 5.

Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves articles 20 à 40 à l'exception des articles 22 à 26,29 et 36.

Fascicule 2 Donnes libres

Chapitre 1 Règlement officiel.

Chapitre 3 Règlement des compétitions articles 18 à 23 et 24 à 29.

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Pour chacun de ces 2 tournois :

- Mise en place par tirage au sort.
- **8 positions de 5 donnes** seront jouées. Lors de la 8^{ème} position, les joueurs seront placés suivant l'ordre du classement après la 7^{ème} position.
- Une pause repas s'effectuera après la fin de la 3^{ème} position.
- En cas de tables de 3, la 4^{ème} position du tournoi concerné achevée, les tables deviendront complètes. Pour ramener le nombre de joueurs à un multiple de 4, le ou les 2 ou 3 derniers du classement après cette 4^{ème} position seront éliminés.
- **Temps de jeu** : 50 mn par position, au signal de l'arbitre après 45mn il sera interdit de redistribuer

Article 6 : INDICE PCN

 **Indice des PCN : 1,8**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, l'arbitre et la CCR ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utile au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Les sonneries de téléphone sont interdites, y compris celles des spectateurs.

La Directrice d'épreuve

Evelyne ROBERT

La Présidente de la C.C.R

Brigitte MORITZ

Le Président de zone

Jacques GINESTE